



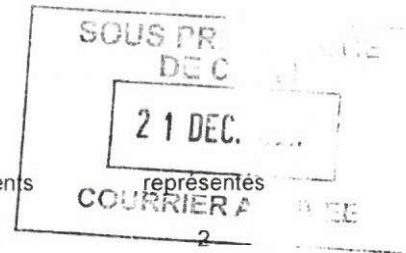
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la
Commune de L'ILE ROUSSE

Séance publique du
Mercredi 20 décembre 2017 à 18h00

Date de la convocation : 14.12.2017
Date d'affichage : 14.12.2017

Afférents à l'Assemblée délibérante	Nombre de Membres		
	En exercice	Présents	absents
27	27	23	2



Objet de la délibération : Adhésion à la « FONDATION DU PATRIMOINE »

L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 14 décembre, par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, Mme AMBROGI Josette, M. SANTINI Jean-Pierre, Mme AMADEI Toussainte, Mme FERRANDI Jeanne-Paule, M. MAUSHART Pierre-François, Mme DE MEYER Hélène, Mme COLOMBANI Anne-Marie, Mme ALLEGRINI Marie-Josée, M. ANTONELLI Pierre, Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, Mme COLOMBANI-BUISSON Josée, M. COLONNA Nonce-François, M. GUERRINI Antoine, M. ORABONA Vincent, Mme SALDUCCI Antoinette, Mme BASTIANI Angèle, M. DARY Blaise, Mme LEONI Pamela, M. MATTEI Hyacinthe, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGIO Annick.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

MANDANTS	MANDATAIRES	DATE DE LA PROCURATION
AMBROGI Stéphane	ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph	19.12.2017
SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena	NAPPI Henri	20.12.2017

Absents : ANTONIOTTI François, FRANCESCHINI Isabelle

Le conseil a choisi comme secrétaire Nonce-François COLONNA

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal,

Que les principales actions de « LA FONDATION DU PATRIMOINE » s'attachent à :

- Contribuer à l'identification des édifices et sites menacés de disparition et apprécier leur intérêt architectural, historique ou environnemental, ainsi que leur état de conservation.
- Susciter et organiser des partenariats avec les associations, les particuliers, les pouvoirs publics nationaux et locaux, désireux de soutenir des actions en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur u patrimoine.
- Participer, le cas échéant financièrement, à la réalisation de programmes concertés de restauration.
- Encourager la transmission des m étiers et savoir-faire et la création d'emplois, contribuant ainsi à faire de la restauration du patrimoine de proximité un levier du développement local.

La cotisation annuelle s'élève à :

- Moins de 5 000 habitants : 230 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 2212-22 ;

Vu la Délibération n°04/2015 du Conseil Municipal en date du 04.03.2015,

Vu l'opportunité d'adhérer à la « FONDATION DU PATRIMOINE »

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association au titre de l'année 2017.

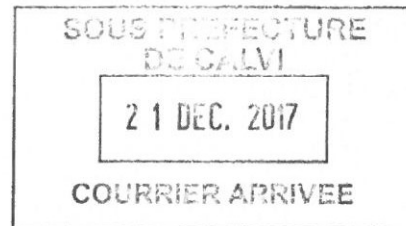
Où l'exposé de son Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL :
Et après en avoir délibéré,

Ont voté pour : 25

Ont voté contre : -

Se sont abstenus : -



ACCEDE à la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à la « FONDATION DU PATRIMOINE » pour l'année 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à s'acquitter de la cotisation annuelle

D'INSCRIRE au budget général 2017 les crédits afférents à cette dépense aux articles et chapitres correspondants

AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision,

DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Ile-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail.